

QUEBEC

SAMEDI, 18 NOVEMBRE 1893

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures.

St-Laurent.—Fort vents de l'ouest; ciel couvert; beau temps ensuite; et un peu plus froid; pluie en plusieurs localités et bouffée de neige.

La réorganisation des tribunaux

L'honorable M. Mercier, député de Bonaventure, n'avait certainement pas l'attention du projet de loi de l'honorable T. C. Casgrain, pour la réorganisation des tribunaux, lorsque mercredi dernier, il se levait en chambre pour déclarer qu'il s'opposait à ce projet parce qu'il tendait trop à la centralisation dans l'administration de la justice.

Il est bon de ne parler qu'à bon escient sur des sujets de cette importance, et de ne critiquer qu'après une étude sérieuse de la question que l'on traite.

Nous nous expliquons l'opposition qu'apportait à ce projet de loi quelques avocats, mais cette opposition même est la meilleure preuve que M. le procureur général veut l'intérêt des justiciables.

Si l'ex-premier ministre est étudié ce bill avec soin il se serait vite aperçu que son adoption s'impose et contribuera à diminuer considérablement les frais de justice auxquels sont actuellement soumis les justiciables de notre province.

Les juges de district nommés en vertu de cette loi devront se rendre aux centres les plus importants des districts qui leur seront confiés pour y administrer la justice.

Aujourd'hui dans tous les comtés où il n'y a pas de magistrats de district, les justiciables sont forcés de se transporter au chef-lieu du district pour y faire décider des causes un peu importantes et les frais de transport des parties constamment et de leurs témoins sont tellement élevés que l'on préfère abandonner une cause juste plutôt que de s'exposer à payer des sommes exorbitantes. Si le projet de l'honorable M. Casgrain devient loi cet inconvénient sérieux disparaîtra.

Prenons pour exemple le comté de Bonaventure lui-même, représenté par M. Mercier. Aujourd'hui les contribuables, dont l'ex-premier ministre est chargé de défendre les intérêts, sont forcés de se rendre au chef-lieu du comté, à New-Carlisle, pour faire juger toutes leurs causes au-dessus de \$200.

Les justiciables de Métaphique, de la Nouvelle, de Carleton, de New-Richmond, de Port Daniel sont obligés de transporter tous leurs témoins à grands frais à Montserrat, quarante et cinquante milles de distance.

Si le bill de M. Casgrain est adopté, et il le sera, les juges de district devront se transporter à ces endroits où ils pourront y décider des causes jusqu'au montant de \$400.

Bref, les juges iront trouver les justiciables chez eux. N'est-ce pas mieux que de forcer des centaines de justiciables à aller trouver le juge chez lui.

M. Mercier est trop intelligent pour ne pas saisir cette différence et les électeurs de Bonaventure devront lui tenir compte de sa conduite s'il persiste à les sacrifier pour faire les petites affaires de messieurs les avocats.

Nous conseillons à MM. les députés, représentant des districts ruraux de bien étudier le projet de M. le Procureur général et ils se convaincront facilement de son importance et de son utilité.

Il faut juger de ces mesures d'utilité publique avec calme et surtout sans esprit de parti et sans parti-pris.

Nous reviendrons sur ce sujet et nous essaierons de prouver à M. Mercier lui-même que le bill de M. Casgrain lui donne ce qu'il semble désirer surtout : une décentralisation judiciaire plus grande que celle que nous avons aujourd'hui.

UN JOLI TRAVAIL

L'adresse en réponse au discours du trône que le conseil exécutif est allé en corps, présenter cet après-midi à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau est un des plus beaux ouvrages de calligraphie que nous ayons jamais vu. L'adresse est enroulée de ruban de la ville de Québec dessinée à la plume avec un goût et une délicatesse exquis. Cet ouvrage, dû à la plume de M. N. Hudon de cette ville, ancien élève de l'école des frères de la doctrine chrétienne, a excité l'admiration de tous ceux qui l'ont vu.

Heureux suivant ses goûts :
Lorsqu'il a palpé un héritage, l'aéronaute se porte aux nues;
L'anatomiste prend un air crâne;
Le boucher se tord les côtes;
Le chausseur se met grand train;
Le commissionnaire se montre aux courses;
Le chiffonnier se tient aux rentes sur les tas;
Le chansonnier se donne des airs;
Le charcutier fait le grand seigneur;
Le chausseur se pousse du cou;
Le couturier arrive à doubler ses fonds;
Le fluteur quitte le métier;
Le fabricant de crayons change de mine;
Le fruitier fait sa poire;
Le fabricant de vis allonge le pas;
L'imprimeur change de caractère;
Le joueur d'échecs devient fou;
Le météoriste se permet de vous toiser;
Le naturaliste chasse les espèces;
Le peaussier ne fait plus de cas du temps;
Le teinturier détache de nouveaux coupons;
Et le marin—français ou russe—ne se laisse plus aborder.
L'auteur a oublié le journaliste. Comblez cette lacune :
Le journaliste pêche à la ligne.

Les finances de la province

Nous lisons dans la GAZETTE de Montréal :

La nouvelle que le revenu ordinaire du dernier exercice fiscal a excédé la dépense ordinaire est le paragraphe le plus agréable du discours du trône lors de l'ouverture de la session de la législature de Québec hier. Il y a maintenant sept longues années que des opérations financières de la province ont surgi un surplus; c'était en 1886, alors qu'une petite balance d'argent parut du bon côté. Il y avait alors plus de satisfaction dans le fait que cette amélioration financière est, en grande mesure, le résultat d'une réduction des dépenses. La preuve que le gouvernement a bien administré ses ressources et a pratiqué l'économie la plus sévère se trouve dans le fait que dans le dernier, la dépense est restée au-dessous des crédits votés par la législature, d'après les estimations du trésorier.

Lequel l'hon. M. H. Hall produisit en chambre ses estimations, qui représentent des réductions considérables des dépenses dans plusieurs services, on éprouva dans certains quartiers la crainte que le trésorier et ses collègues aient trop compté sur leur habileté pour serrer la corde des extravagances dans les dépenses, et qu'ils aient plongé le gouvernement dans le déficit, mais la suite des événements a amplement justifié l'attente du trésorier et donné au gouvernement le meilleur brevet d'honnêteté, de prudence et d'habileté administrative.

Malgré que toutes les particularités des comptes publics ne soient pas encore en notre possession, nous pouvons toujours exposer quelques-uns des résultats des opérations du dernier exercice.

Le revenu ordinaire perçu s'est élevé à \$4,391,770, et la dépense ordinaire a atteint le chiffre de \$4,190,522; ce qui laisse un surplus réel de \$201,248. On pourra se rendre compte de ce que ces données signifient en mettant en regard les résultats des deux exercices précédents :

	Revenu.	Dépenses.
1892.....	\$4,391,770	\$4,190,522
1891.....	3,458,403	4,497,081
1890.....	3,457,144	4,915,774

On observera que, grâce à une administration soignée et économique, le gouvernement a réussi à réduire la dépense ordinaire de la somme fort notable de \$800,000, à convertir un déficit du plus de \$1,500,000 en un surplus de plus de \$200,000.

On peut cependant dire que l'on a obtenu ce résultat au moyen d'une nouvelle levée d'impôts. C'est peut-être vrai, mais pour une part seulement, car en outre et au-dessus du revenu extrait des taxes sur les mutations de propriétés, des licences de manufactures et de commerce, des impôts sur les successions, il y a eu une augmentation notable dans diverses branches du revenu; par exemple, les recettes des terres de la Couronne ont été de \$300,000, et celles des licences, de \$260,000 plus considérables.

En d'autres termes, le gouvernement a réussi en un seul exercice à grossir la caisse d'environ \$1,247,000 de plus, en dehors de toutes les taxes spéciales (devenues nécessaires pour combler les déficits énormes du régime Mercier et rétablir le crédit de la province).

Du fait que le bilan du dernier exercice se solde par un surplus réel, on peut tout probablement conclure que les taxes spéciales ne sont plus nécessaires. L'impôt d'octroi sur la situation, cependant, fera évanouir pour le présent du moins cet espoir.

Ces impôts extraordinaires ont produit l'an dernier, quelque chose comme \$600,000; les supprimer, serait de suite amoindrir un document de \$600,000 dans le revenu ordinaire, perspective qu'on ne peut vraiment envisager qu'avec un sentiment d'appréhension pour le crédit de la province. De plus, d'année en année les obligations imputables au capital augmentent, et pour y faire face les revenus existants sont insuffisants. Il y a, par conséquent, le remboursement des fonds déposés entre les mains du gouvernement par les compagnies de chemin de fer pour l'achat d'une garantie d'intérêts sur les bons des compagnies; c'est une allégation de \$240,000 annuellement, et il se passera encore quelques années avant qu'elle s'éteigne.

La plus grande menace à la caisse, cependant, se trouve dans les subventions aux chemins de fer. Le gouvernement n'a pas pris de nouveaux engagements, cette année à cet égard, et certes, il ne devra pas se rendre à aucune requête pour pareille fin, tant que la situation financière ne sera pas un meilleur pied. L'an dernier, on a payé \$250,000 en subventions aux chemins de fer, contre \$750,000 en 1892 et \$955,600 en 1891, ce sont des sommes considérables qu'elles entament bien fort les ressources du gouvernement et le forcent d'avoir recours de temps à autre à des emprunts, mais heureusement, cette saignée tire lentement à sa fin, et promet de disparaître d'ici à quatre ou cinq ans. Depuis l'inauguration de cette politique de subventions, le trésor a versé de la sorte \$22,356,000 aux compagnies de chemins de fer, afin de leur venir en aide. Reste une obligation de \$3,800,000 mais il est improbable qu'elle se grossisse; de sorte que d'ici là le gouvernement aura éteint l'an dernier, dans quatre ans cette obligation n'existera plus.

Si donc, à ce moment, grâce aux extrêmes de la province, la position financière de la province est pleine de difficultés, si le crédit public est inférieur nullement en harmonie avec les ressources de la province, on peut raisonnablement être certain que dans un laps de temps comparativement court, la caisse de la province sera moins pressurée par de lourdes obligations, pourvu toutefois que le gouvernement s'en tienne à une politique d'économie rigoureuse.

Toutefois, d'ici là, le gouvernement ne peut, sans imprudence, se désintéresser de toutes ses sources vives de revenu. Bien au contraire, il est désirable qu'il mette en pratique, avec un zèle soutenu et une fermeté inébranlable, sa politique d'économies, en administrant toutes ses ressources de façon à éviter, si c'est possible, toute nouvelle dette. Les nouveaux impôts peuvent cependant être répartis de façon à les faire porter équitablement sur toutes les classes de la société, et particulièrement à ne pas trop gêner le commerce et l'industrie dans la province.

Le discours du trône donne la nouvelle bien encourageante qu'il y aura une législation dans ce sens, et l'on espère vivement que la loi des taxes sera révisée de façon à ce que le fardeau des taxes retombe plus équitablement sur tous les habitants de la province.

Distribution de tableaux.

La Société des Arts du Canada fera une distribution de tableaux le 22 novembre courant. L'un peut participer à cette distribution en achetant des *scriptums* de la société. Le prix du *scriptum* est d'une piastre.

Avi.

Nous avons déjà annoncé et nous le répétons de nouveau, que toutes les nécrologies, comptes-rendus de funérailles, rapports, adresses, etc., etc., seront chargés d'un *raison* de 5 cts par ligne.

L'EXTINCTEUR DURAND

Une expérience concluante

L'expérience de l'extincteur Durand a été faite hier après-midi, sur le terrain des Jésuites, en présence de plusieurs centaines de personnes parmi lesquelles nous avons remarqué des échevins, des membres du comité du feu, des représentants de compagnies d'assurances et quelques journalistes. L'expérience a été tout à fait concluante. Au moyen de l'extincteur en question, M. Châteaufort, l'agent général, a éteint instantanément un brasier qui se composait d'une clôture de sapin enduite de pétrole et de goudron, et d'une quantité de petit bois saturé également de pétrole.

L'extincteur a fonctionné à merveille, à la grande admiration des spectateurs, dont la plupart doutaient beaucoup de l'efficacité de ce petit instrument. Aussi ils ont chaleureusement applaudi au succès de l'extinction.

L'efficacité de l'extincteur Durand a été hautement démontrée à Québec comme à Montréal. Il s'agit maintenant de l'utiliser, de l'introduire dans les édifices publics, dans les maisons d'éducation et même les résidences privées. Il est nécessaire pas encore arrivées sur le marché de la ville, car à un moment donné, au moyen de cet extincteur on peut prévenir un incendie désastreux, éviter des pertes considérables.

Dans le mois de juillet dernier, un incendie s'est déclaré dans une maison de la rue St-Laurent, à Montréal. Les pompes n'étaient pas encore arrivées sur le lieu du sinistre que déjà les flammes étaient éteintes, grâce à la prompte intervention de deux voisins qui sont accourus munis chacun d'un extincteur Durand. Plusieurs autres commentaires d'incendies ont été éteints avec cet extincteur.

L'extincteur Durand est un appareil portable, qui ne prend que peu de place, et est très facile à manier. Lorsqu'il s'agit de s'en servir, on n'a qu'à tirer sur la gâchette et alors le jet extincteur est projeté à une distance de 10 verges.

Nos lecteurs aimeront sans doute à avoir, à ce sujet l'opinion d'un homme compétent.

Voici ce que M. Z. Benoit, chef du département du feu, de Montréal, écrivait à M. Durand, l'inventeur de l'appareil, le 7 juin 1893.

"Après les expériences diverses auxquelles j'ai assisté, je n'hésite pas à recommander hautement votre Extincteur, qui est, dans son petit volume, le meilleur objet que je connaisse pour éteindre tout commencement d'incendie."

"Je serais heureux de voir nos institutions et toutes les résidences privées pourvues de cet Extincteur qui est véritablement d'utilité publique par sa facilité d'opération et que son bas prix met à la portée de tous."

"Sa forme et sa disposition intérieure, d'une simplicité extraordinaire, lui assure une durée que ne peuvent avoir aucun des appareils actuellement connus."

PETITE CHRONIQUE

LES ÉPGRAMMES CÉLÈBRES
Un auteur du temps de Régulier fit cette épigramme contre une dame dont le teint était très brun :

Si tu crois présenter un ange
Quand tu convies ton miroir,
Vas-en dans les villes du Gaugué,
Ou dans les pays les plus noirs.

Sur les gazons qu'on avait établis dans la cour du Louvre, aux portes de l'Académie :

Des favoris de la Muse française
D'assaut le vent se levait;
Derrière leur dos, il y avait un pré,
Où dormaient les perrons à l'aise.

L'admission Devaine passait pour devoir son élection aux succulents dîners qu'il savait offrir. Quand il fut mort, on mit dans la bouche d'un candidat à son fauteuil le quatrain suivant :

Je suis accablé par les ans,
La vieillesse a glacé ma veine;
Ne fais-ils donc tant de talents
Pour remplacer monsieur Devaine ?

— L'ESPRIT D'AUTREFOIS

On jouait un gros drame dans un petit théâtre de province. Le traître devait être empoisonné au dernier acte. Par malheur on avait oublié le verre et le poison.

— Bois ! bois donc ! puisque tu as demandé à te désaltérer ! répète le justicier au traître.

— Mais, ô traître ! il voit que le verre est absent. Que faire ?

— Alors, frappé d'une inspiration subite, le justicier lance un grand coup de pied au bas des reins du traître qui, comprenant, se roule à terre dans les convulsions, en disant confidentiellement au public :

— Je meurs empoisonné !

Le cardinal Maury se trouvait un soir aux Tuileries, on le jeune officier, disant au milieu d'un groupe, de la météorologie, dit qu'il se souvenait d'avoir été autrefois le veau d'or.

— Et de plus quand avez-vous perdu la durure ? demanda l'Éminence.

Le poète Gresset, retiré à Amiens, fréquentait une maison où l'un des plus grands amusements consistait à proposer et à deviner des énigmes; Gresset, qui voulait ridiculiser ce genre de plaisir provincial, proposa un jour l'énigme suivante :

Je suis un ornement qu'on porte sur la tête,
M'appelle chapéau, devinez, grosse bête.

On se mit à rire, mais quelqu'un était resté fort sérieux, se leva en criant :
"J'y suis, c'est une perruque !"

Monsieur s'aperçoit qu'une boîte de cigares qu'il a entamée la veille, est à moitié vide.

S'adressant alors à son domestique avec bonhomie :

— Ce n'est vraiment pas raisonnable, mon brave Baptiste, nous fumons beaucoup trop.



Si le MASTIFF PLUG CUT ne procurait pas tous les avantages qu'on lui attribue, comment pourrait-on expliquer le prodigieux développement de ses affaires et de ses ventes en un si court espace de temps ?

Ce tabac donne au fumeur une fumée pure, agréable et douce; il n'est donc pas étonnant qu'il tienne la première place parmi les tabacs à fumer, surpassant même les marques établies depuis longtemps et d'un mérite reconnu.

Cie de Tabac J. B. Pace, Richmond, Virginie, et Montréal, Can.

LA CANADA PAINT CO., Limitée

(DEPARTEMENT JOHNSON)

Couleurs Liquides Johnson,
Couleurs à Voitures Johnson,
Plomb Johnson, pour Décorateurs,
Oxide Magnétique Johnson,
Etc., Etc., Etc., Etc.

Une injonction trois fois confirmée restera. Aucune réclamation imaginaire, aucune belle promesse ne peut renverser l'ordre péremptoire de la COUR SUPÉRIEURE qui défait toute imitation et confirme nos droits comme seuls fabricants de ces produits.

La Canada Paint Co., Lt.

MONTREAL, TORONTO, VICTORIA, C. B.

Compagnies : FERGUSSON ALEXANDER CO., LA WILLIAM JOHNSON CO., LA A. C. PEUCHEN CO.

Trois Premiers Prix à Chicago, au Concours actuel des Expositors.

18 novembre—22.



CAFÉ DE GLANDS DOUX

COMPOSÉ

Ce café est très efficace dans les Migraines, Maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les Enfants et dépuratif pour les adultes. Il calme les irritations et donne de l'appétit. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui se vend, il faut exiger la marque de fabrique ci-jointe à l'an du bout du paquet et à l'autre la signature LECQ & BARRON.

Dépositaire général : J. H. BÉGIN à l'Entrepôt (France).
S'écrit à Québec chez MME. D'ED. MOREL & C^{ie}, et dans toutes les bonnes Maisons du Canada.

Il alla aux Sources Chaudes de Banff

Il revint chez lui brisé de douleurs. — Il perdit 43 livres. — Une grande veillesse.



Un esprit patient est un des éléments les plus importants dans le caractère d'un être humain. Dans plusieurs occasions, la patience sera la vertu qui commandera la succès. Tout en consultant fortement la pratique de la patience dans les labours de tous les jours de la vie, ce serait un acte de dévotion et de foi, que d'enquêter la pratique quand on souffre de rhumatisme ou d'une des nombreuses maladies résultant d'un système nerveux en désordre.

La patience exerce quand nous souffrons d'une maladie n'est pas une vertu, c'est un crime atroce. Lorsque les premiers symptômes de la maladie se font sentir, nous devrions être debout et travailler pour nous débarrasser du danger et de la mort.

Lorsque nous sommes dans une maison entourée par les flammes, nous nous hâtons de fuir afin d'échapper à la mort; de même toutes les personnes qui souffrent devraient chercher à se débarrasser du feu terrible de la maladie.

Nous vous implorons de vous débarrasser immédiatement de ces feux mortels qui sont causés par un système nerveux en désordre. Ces feux mortels peuvent être sous la forme de rhumatisme, sciatic, névralgie dyspeptique, maladies du foie ou des reins. Des milliers de personnes au Canada ont raison de se réjouir et de rendre grâce de leur délivrance immédiate de telles maladies. Grâce à l'existence du Céléri Composé de Paine, des terribles souffrances et des agonies ont été évitées lorsque le grand remède a été pris de bonne heure.

M. James Leverington, de Virden, Manitoba, dont le portrait paraît ci-dessus, malheureusement pour lui, endura des douleurs terribles pendant au delà d'un an avant qu'il entendit parler des pouvoirs curatifs merveilleux du Céléri Composé de Paine. La science médicale, les remèdes brevetés et les vertus de l'eau des sources chaudes de Banff n'avaient pu le guérir. Après l'obscurité vient la clarté. Tel en effet a été l'expérience de M. Leverington. Quelques bouteilles de Céléri Composé de Paine ont suffi pour en faire un homme sain et fort, et il peut maintenant jouir de la vie et de ses plaisirs.

C'est avec un cœur rempli de reconnaissance que M. Leverington écrit ce qui suit :

"Je crois qu'il est de mon devoir, sans être sollicité de personne, d'écrire

ANNONCE F. SIMARD

Le temps des Nouveautés en Etoffes à Rob

N'EST PAS ENCORE FINI

Je puis vous offrir les plus HAUTES NOUVEAUTÉS.

Aussi—Un grand lot de Camisoles pour Dames

Valant \$1.40 pour 80 cts

POUR MESSIEURS

J'ai ajouté à mon stock aujourd'hui un joli assortiment Tweeds Ecossais pour Habillements et les meilleures valeurs

Draps Beaver, Cheviot, Ratine, Drap de Pilot et Melton.

Aussi un Assortiment Complet de Camisoles et Caleçons de Laine Canadienne et Ecossaise

UN SEUL PRIX. F. SIMARD.

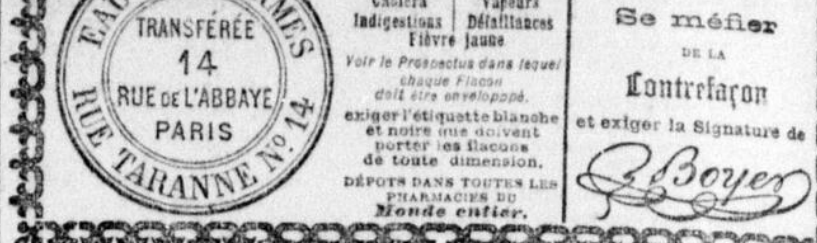
TELEPHONE 143 137 RUE ST-JOSEPH.

Eau de Mélisse des Carmes

BOYER

Solel Successeur des Carmes

PARIS — 14, Rue de l'Abbaye, 14 — PARIS



CONTRAFAÇON

Se méfier de la

Contrefaçon

et exiger la Signature de

J. H. Bégin

Il veut tout réduire avant le temps des neiges.

CHAUSURES EN CUIR

Que J. H. Bégin fait sur son Stock de

Il veut tout réduire avant le temps des neiges.

J. H. BÉGIN,

121, RUE ST-JOSEPH.

TELEPHONE 823.

Je septembre.—20.

GRANDE Vente a Reduction

D'UN IMMENSE LOT

D'IMITATION DE LOUTRE

A MOITIÉ PRIX

A MOITIÉ PRIX

NOUS venons de recevoir un bel assortiment

d'Etoffes à Manteaux et Costumes,

DANS LES DERNIERS GOÛTS

ETOFFES A ROBES TOUT LAINE, depuis 10c la verge en montant.

NOUS maintenons en main tout ce que vous pouvez désirer en Habillements et Pardessus les plus nouveaux; Marchandises de la saison en Draps, Castor, Melton, Venitie, etc. Un assortiment complet de Casques, Manchons, Boas et Cache-nez.

Un grand choix de Colletteries de Laine, Blanches et Colorées

Numa Royer & Cie

31, RUE NOTRE-DAME

4 octobre 1893.

Maison Populaire!

VILLENEUVE & FRERE

768, RUE ST-VALIER, ST-SAUVEUR

NOUS invitons nos pratiques et le public à venir voir notre assortiment d'Assortiment et d'Hiver. Tous les départements sont au complet :

Draps, Castor, noir et couleur; Melton noir et couleur; Tweed à Fantaisie, le plus bel assortiment; Serge à Habillements et à Pardessus; Imitation de Loutre et Sealotte; Imitation de Creamer noir et gris.

Le plus bel assortiment d'Etoffes de Deuil pour Robes et Costumes. Le plus beau choix de TAPISSERIES, Toiles à Châssis, Fôles, Garnitures, etc.

Nos Prix sont Raisonnables et défient toute Compétition.

VILLENEUVE & FRERE,

768, rue St-Valier, St-Sauveur.

2 octobre 1893.

Cannes! Cannes!

CANNES montées en Argent.

CANNES montées en Or.

NOUVEAUX STYLES. DESSINS ELEGANTS.

Bois d'Ebène, Cerisier, Hazel, Malacca, Orange, Etc.

Prix: \$1.50 A \$30.00

Cannes pour cadeaux

ANNONCES NOUVELLES

La Canada Print Co., Inc.
241 St-John—Le Magazine P. E. Venner.
Annonces de Musique—Q. A. A. A.
Avis—J. G. Scott.
Carnaval—J. G. Scott.
Liquidation—L. A. Fortin.

ECHOS DU PARLEMENT

Des scènes absolument désagréables et même disgracieuses ont lieu tous les jours à l'Assemblée législative. Dans l'intérêt d'une bonne législation et de la bonne réputation de notre province, il serait bien temps qu'elles cessent.

Ne peut-on discuter froidement les questions d'intérêt public sans poser pour la galerie.

Les injures ne sont pas des arguments et les représentants du peuple ont bien tort de se donner ainsi en spectacle. Ils n'ont rien à y gagner et tout à y perdre.

Le travail de la session avance assez rapidement. Hier, tous les items du budget supplémentaire, moins un, ont été votés. Quelques-uns ont soulevé des discussions assez vives, surtout celui relatif aux améliorations faites à Spencer-Wood.

Ainsi que l'a dit avec beaucoup de raison l'honorable M. Naudet, si nous gardons Spencer-Wood il conviendrait de tenir cette résidence en bon ordre, car nous sommes en honneur tenus de loger convenablement notre premier magistrat.

M. Mercier désirait savoir qui avait payé la taxe sur le contrat de vente de l'asile de Beaufort.

Il lui fut répondu que cette vente étant d'intérêt public et qu'elle aurait pour résultat une économie annuelle considérable des deniers publics, le gouvernement n'avait pas cru devoir exiger cette taxe des Sœurs de la Charité.

M. Jules Tessier, député de Portneuf, demanda toute la correspondance intervenue entre le gouvernement, le gérant du chemin de fer de Québec Central, MM. Joseph Roy et Linéaire Taschereau, relative à la nomination par le gouvernement des deux derniers comme directeurs du Québec Central.

LE CARNAVAL

Les listes de souscription au fonds du carnaval sont ouvertes, et les sollicitateurs sont à l'œuvre dans les diverses sections de la ville. Un peu de bonne volonté de la part de tous les intéressés, et le succès du carnaval est assuré, car l'enthousiasme le plus complet existe entre tous les citoyens.

Les sollicitateurs de souscriptions à la Basse-Ville ont été généralement très bien reçus, nous dit-on. St-Roch, la Haute-Ville et St-Jean ne voudront pas nous en sommes convaincus, se laisser devancer et les souscriptions seront partout généreuses.

Il est temps d'enlever à Québec cette réputation de vieille endormie qu'elle a eue trop longtemps déjà. Provoquons à nos compatriotes et aux étrangers que nous pouvons faire aussi bien les choses qu'aucune autre ville du continent.

PETITES NOTES

Au Salet-Sainte-Marie, le sol est couvert d'un pied de neige.

L'épidémie de la fièvre jaune en Georgie est considérée comme terminée.

M. Hector Fabre, commissaire canadien à Paris, est parti de Montréal pour New-York, hier soir, en route pour Paris.

La Commercial Cable Co., de Londres, vient de signer un contrat avec Messieurs Brothers pour établir un nouveau câble, au printemps prochain, entre l'Irlande et la Nouvelle-Écosse. La longueur de ce câble sera de 2,200 milles.

TEMPÊTE EN ANGLETERRE

Désastres maritimes—Pertes de vie.

Londres, 18.—Une violente tempête s'est abattue, hier soir, sur les côtes ouest et sud de l'Angleterre et a causé plusieurs désastres maritimes, parmi lesquels on mentionne le naufrage du steamer anglais *Bolton*, de Cardiff. L'équipage se composait de 21 hommes. Le capitaine et 16 de ses hommes se sont sauvés. Les quatre autres ont été sauvés.

Le steamer *Black Rock*, venant de Dublin, a été assailli par la tempête quelques heures avant d'arriver à Liverpool. Les passagers disent que le steamer a failli être englouti. Il avait une cargaison de quelques centaines de bestiaux. 100 ont été tellement blessés qu'il a fallu les tuer. La tempête s'est continuée toute la nuit.

Tué par son cheval

ACCIDENT FATAL A ST-ROCH.

Le cadavre d'un charretier trouvé dans la rue.

A trois heures, ce matin, le cadavre d'un cocher de place a été trouvé couché sur la rue de la Reine et Grant. Le malheureux, qui se nomme Pierre Pouliot, avait le crâne défoncé. La personne qui a trouvé le corps s'est hâtée d'appeler le médecin, mais Pouliot était déjà mort.

Le défunt, âgé de 29 ans, demeurait rue de la Reine, était célibataire et exerçait le métier de cocher de nuit. Il a été vu plusieurs fois dans sa voiture durant la nuit. On suppose que pour une raison inconnue le cheval prit le mors aux dents et que le conducteur précipité dans la rue s'est défoncé le crâne sur le trottoir. Quant au cheval, il a été trouvé ce matin non loin de la morgue. La voiture était toute brisée.

Le cadavre a été transporté chez M. Pouliot, frère du défunt, rue Richelieu, où aura lieu une enquête du coroner après l'autopsie.

Avis important.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de S. Carley publiée dans une autre colonne. Les familles trouveront là des moyens de pratiquer de grandes économies.

CONSEIL DE VILLE

Séance du Conseil municipal, hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire.

Présents: les échevins et conseillers Fiset, Leonard, Giguère, Vincent, Robitaille, Bouchard, Dussault, Johnston, Delisle, Deschênes, Dussault, Hancourt, Boivert, Griffin, Hearn, Bédard, Duchaine, Pouliot, Paquet, Foley, Chambers, Côté, Parent, Angers.

La lettre de M. E. Dorion, secrétaire du comité du carnaval, déclarant que le carnaval aura lieu le 29 janvier prochain.

La lettre de M. D. Guay, demandant au conseil de nettoyer la rue Saint-Valer. Renvoyée au comité des chemins.

La lettre de M. W. Hadriell, se plaignant que M. Howe, l'inspecteur de la compagnie d'assurances, n'a pu obtenir à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

La lettre de M. C. Côté et Cie, déclarant qu'ils ont obtenu à Québec les renseignements qui sont nécessaires à sa compagnie. Après la protestation de plusieurs échevins et conseillers, l'affaire est renvoyée au comité du feu.

L'Opéra Français

Le Petit Duc

Voici un aperçu général de l'opéra qui sera donné ce soir à l'Académie de Musique.

Le Petit Duc, opéra comique de Charles Lecocq, pour la musique, et de Molière et Halévy pour les paroles a été joué pour la première fois à Paris le 25 janvier 1878, à la Renaissance.

L'action se passe sous Louis XIV; conformément à l'habitude de cette époque pour assurer certaines alliances, on vient de marier le Petit Duc de Parme avec une Petite Duchesse du même âge.

On sépare les nouveaux mariés et pendant deux ans la Duchesse sera envoyée au couvent des demoiselles nobles de Lunéville.

Le Petit Duc est tout marié et sa tristesse donne lieu au chœur charmant des pages: *Il a l'oreille basse; Ah, le pauvre mari!*

Heureusement pour le Petit Duc, Montandry arrive et lui rappelle qu'il est le colonel du régiment de Parme, et le Petit Duc part le jour même, en laissant ignorer le but de l'expédition qu'il entreprend.

Avec le chœur de *Pauvre Mari*, nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur la gavotte qui est dansée par le Petit Duc et la Petite Duchesse.

Cette gavotte est absolument exquise. Au deuxième acte nous sommes au couvent des demoiselles nobles de Lunéville, où la Petite Duchesse vient d'arriver. Les jeunes pensionnaires prennent leur leçon de chant.

Frémusque, ancien précepteur du Petit Duc, vient d'arriver comme professeur de Français, il commence ses cours, mais il est interrompu par l'arrivée de Montandry, parlementaire du Petit Duc, qui est venu auprès du régiment assigné, le couvent où l'on reçoit sa femme.

La Directrice refuse de rendre la Petite Duchesse et les Dragons s'emparent du couvent.

La Directrice reproche au Petit Duc sa conduite, lui apprend que la guerre est déclarée et lui dit qu'il a choisi un fiancé, moyen d'illustrer son nom, en faisant la guerre aux petites filles.

Le Petit Duc, convaincu, part rejoindre les autres régiments.

Nous devons encore signaler dans ce 2ème acte les charnités complètes: *J'ai cassé mes deux douzaines d'œufs* chantés par le Petit Duc, entré dans le couvent sous un déguisement de paysanne.

Au troisième acte, en pleine comédie, Montandry attend l'arrivée du régiment de Parme.

On entend le canon, la fusillade, et on apprend que les troupes du roi ont gagné la bataille, qui aurait été perdue sans l'arrivée subite du Petit Duc avec son régiment.

Le soir, le Petit Duc, après cette chaude journée, va se reposer; il lui faut donner le mot d'ordre, et comme la nuit précédente les officiers ont commis des abus, il donne pour consigne: *pas de femmes!*

Mal lui en prend, car la Petite Duchesse, qui a fui son couvent, entre au camp et se fait sauter.

Le Petit Duc, à la Comédie, on s'en aperçoit, et il lui faut rendre son épée, brisée dans la bataille.

Mais il a mené son régiment au combat, il a gagné la bataille et il doit être récompensé; un ordre du général arrive, on lui rend son épée et on lui permet d'aimer en paix sa Petite Duchesse.

En chœur, le Petit Duc, on a fait un choix excellent et, comme à Montréal, à Québec le succès sera éclatant.

Le Petit Duc, opéra comique de Charles Lecocq, pour la musique, et de Molière et Halévy pour les paroles a été joué pour la première fois à Paris le 25 janvier 1878, à la Renaissance.

L'action se passe sous Louis XIV; conformément à l'habitude de cette époque pour assurer certaines alliances, on vient de marier le Petit Duc de Parme avec une Petite Duchesse du même âge.

On sépare les nouveaux mariés et pendant deux ans la Duchesse sera envoyée au couvent des demoiselles nobles de Lunéville.

Le Petit Duc est tout marié et sa tristesse donne lieu au chœur charmant des pages: *Il a l'oreille basse; Ah, le pauvre mari!*

Heureusement pour le Petit Duc, Montandry arrive et lui rappelle qu'il est le colonel du régiment de Parme, et le Petit Duc part le jour même, en laissant ignorer le but de l'expédition qu'il entreprend.

Avec le chœur de *Pauvre Mari*, nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur la gavotte qui est dansée par le Petit Duc et la Petite Duchesse.

Cette gavotte est absolument exquise. Au deuxième acte nous sommes au couvent des demoiselles nobles de Lunéville, où la Petite Duchesse vient d'arriver. Les jeunes pensionnaires prennent leur leçon de chant.

Frémusque, ancien précepteur du Petit Duc, vient d'arriver comme professeur de Français, il commence ses cours, mais il est interrompu par l'arrivée de Montandry, parlementaire du Petit Duc, qui est venu auprès du régiment assigné, le couvent où l'on reçoit sa femme.

La Directrice refuse de rendre la Petite Duchesse et les Dragons s'emparent du couvent.

La Directrice reproche au Petit Duc sa conduite, lui apprend que la guerre est déclarée et lui dit qu'il a choisi un fiancé, moyen d'illustrer son nom, en faisant la guerre aux petites filles.

Le Petit Duc, convaincu, part rejoindre les autres régiments.

Nous devons encore signaler dans ce 2ème acte les charnités complètes: *J'ai cassé mes deux douzaines d'œufs* chantés par le Petit Duc, entré dans le couvent sous un déguisement de paysanne.

Au troisième acte, en pleine comédie, Montandry attend l'arrivée du régiment de Parme.

On entend le canon, la fusillade, et on apprend que les troupes du roi ont gagné la bataille, qui aurait été perdue sans l'arrivée subite du Petit Duc avec son régiment.

Le soir, le Petit Duc, après cette chaude journée, va se reposer; il lui faut donner le mot d'ordre, et comme la nuit précédente les officiers ont commis des abus, il donne pour consigne: *pas de femmes!*

Mal lui en prend, car la Petite Duchesse, qui a fui son couvent, entre au camp et se fait sauter.

Le Petit Duc, à la Comédie, on s'en aperçoit, et il lui faut rendre son épée, brisée dans la bataille.

Mais il a mené son régiment au combat, il a gagné la bataille et il doit être récompensé; un ordre du général arrive, on lui rend son épée et on lui permet d'aimer en paix sa Petite Duchesse.

En chœur, le Petit Duc, on a fait un choix excellent et, comme à Montréal, à Québec le succès sera éclatant.

Le Petit Duc, opéra comique de Charles Lecocq, pour la musique, et de Molière et Halévy pour les paroles a été joué pour la première fois à Paris le 25 janvier 1878, à la Renaissance.

Le commerce à Saint-Roch

Une visite intéressante

Nous avons eu le plaisir de faire ces jours-ci une visite au splendide établissement que M. J. E. Martineau, président du conseil d'administration, a fait construire dans toute la province. Cette visite, nous avons rapporté les meilleures impressions.

L'édifice a été construit sous la direction de M. G. E. Tangway, architecte, lequel avait donné des plans; M. Octave Ruté avait la maçonnerie; M. Achille Dugal, la menuiserie; M. Alexis Barbeau, la couverture; M. Joseph Jobin, la peinture.

L'édifice est construit au point de vue architectural, sur le plan de l'établissement de M. G. Martineau, fils et Cie de la banque Jacques-Cartier, rue Saint-Joseph.

Voici en quelques mots comment est construit la maison.

La façade est en pierre bosselée avec fenêtre en ogive, surmontée d'une corniche vraiment artistique.

Au rez-de-chaussée est le magasin proprement dit, sans contredit le mieux aménagé de la ville. Tout est rangé dans un ordre parfait, ce qui permet aux nombreux clients de ce vaste établissement de servir les clients avec la plus grande célérité.

Le bureau du patron est disposé de telle manière qu'il domine et le magasin et l'annexe, aussi à quatre étages, qui donne sur la rue des Fossés.

Au premier, salle d'échantillon où l'acheteur peut faire choix de la marchandise qu'il désire.

Au deuxième, emballage et réserve, soie, soierie, lingerie, plomberie, appareils à gaz.

Au troisième, stock général, instruments aratoires, etc.

Dimensions: 36 pieds de front sur 150 de profondeur. Annexe 80 x 30.

La maison Martineau, joint, comme nous l'avons dit, d'une excellente réputation. Il s'y transige chaque jour des affaires pour un montant très considérable et la clientèle augmente chaque jour. Autrefois le propriétaire s'était vu dans la nécessité de restreindre ses affaires à cause du manque d'espace. Aujourd'hui que cet inconvénient est disparu, il a l'intention de se lancer dans le grand commerce.

A la tête d'un des plus beaux établissements du genre au Canada, M. Martineau est aujourd'hui dans les meilleures conditions possibles pour vendre à meilleur marché que n'importe quel autre établissement de quincaillerie de la ville. Il annonce en outre que chaque mardi il offrira à ses clients des jobs spéciaux et fera une réduction considérable sur certaines lignes. Qu'on se le dise.

Chronique locale

Aux consommateurs de gaz

Payer vos comptes de Gaz le 20 au plus tard LUNDI, le 20 du courant, et vous sauvez l'embarras.

Liquidation

800,000 de marchandises offertes à moitié prix, voir l'annonce L. A. Fortin, sur la 4ème page.

L'Opéra Français

Les artistes de l'Opéra Français qui donneront la *Musette* et le *Petit Duc*, cet après-midi et ce soir, à l'Académie de Musique, sont arrivés en ville ce matin.

Funérailles

Ce matin, à la Basilique, ont été célébrées les obsèques de Madame veuve Charles Routhier, née Gagneur, sœur de notre historien national. Très nombreuses étaient les personnes qui ont été inhumées au cimetière Belmont.

Distribution de beaux arts

Achetez immédiatement vos scripts m (billets) afin d'être au nombre de ceux qui vont concourir à la distribution des beaux arts, le 22 courant. Il y aura 4032 billets de 20 centimes, dont le plus élevé est de \$20,000. L'heureux gagnant d'un tableau a l'avantage de le vendre à la société des arts. Des scripts m (billets) sont en vente au Dépôt Central, 26, Côte Lamontagne. Ant. Langlois, agent.

Vente à forfait

Le public devrait profiter des jobs qui seront offerts la semaine prochaine au magasin P. E. Venner, rue St-Joseph.

Il y aura des jobs dans toutes les sortes de marchandises.

Nous conseillons aux acheteurs de se rendre en foule profiter de ce grand avantage.

Petites nouvelles

Pluie et grêle en abondance la nuit dernière. Il pleuvait comme au mois de juillet. De la neige ce matin et température superbe cette après-midi.

Deux individus ont été arrêtés ce matin pour vol d'un mouton chez M. Chalifour.

On ne parle que de l'Opéra français en ville.

Belmont Retrait

Le docteur Mackay, du "Belmont Retrait" continue d'appliquer avec de grands succès le traitement de l'ivrognerie par le biclorure d'or, à son établissement.

Cet établissement est le seul de ce genre dans la province de Québec. Tous ceux qui ont eu l'occasion de le visiter en font de grands éloges.

Petit bazar

Le petit bazar en faveur des pauvres de la ville ouvrira le 18 décembre, à la salle d'asile des Sœurs de la Charité.

Les dames dévouées qui s'occupent de cette bonne œuvre comptent beaucoup sur la bonne volonté et la charité des amis du pauvre.

Le plus petit objet sera reçu avec reconnaissance.

Avis aux bacheliers

A partir du 1er novembre toute personne achetant un pardessus pour garçon recevra comme prime un joli trousseau valant 75 centimes.

Grand Union Clothing Co., 124 rue Saint-Joseph, Saint-Roch.—30-1

Nouvellement reçu à la Librairie Montmorency-Laval, les récents et intéressants ouvrages de l'abbé Henry Bolo, au prix de 75 cts le volume. Du mariage au divorce, les mariages décrits au Ciel, les subtilités de la prière, le lendemain de la vie, les derniers états de la vie chrétienne.

PRUNEAU & KIROVACK, 28 rue de la Fabrique.